

y compris l'édifice de la Banque Royale du Canada qui a 42 étages, l'hôtel Queen Elizabeth qui possède 1,200 chambres et la Place Bonaventure. Ce dernier édifice est un des plus importants centre d'affaires et d'expositions au Canada; il comprend aussi un hôtel de 400 chambres construit autour d'un jardin sur un toit en terrasse.

La mise en valeur de propriétés immobilières du CN se poursuit également à Campbellton, Saskatoon, Edmonton, Vancouver et Prince-Rupert.

L'industrie canadienne des transports se trouve maintenant au seuil d'une ère nouvelle qui s'est ouverte en 1967, avec la promulgation de la Loi sur les transports nationaux. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une législation énonce une politique globale des transports nationaux, ayant pour objet d'établir un système qui soit vraiment national et qui permette d'utiliser le mieux possible les moyens de transport disponibles, au coût le plus bas possible.

La Loi sur les transports nationaux a permis d'adopter une attitude entièrement nouvelle à l'égard des problèmes traditionnels des transports et a donné plus de libertés aux chemins de fer pour une exploitation efficace au sein d'une industrie des transports où la concurrence est extrêmement vive.

Pendant les années d'après-guerre, le CN s'est consacré à édifier une compagnie de transports compétente sur le plan technique, tournée vers l'avenir et prête à jouer son rôle au sein d'un système national de transports, qui, comme l'explique la Loi, contribuera "à maintenir le bien-être et l'essor économiques du Canada".

RP/A

DOCS  
CA1 EA9 R111 FRE  
1967 mai  
Les chemins de fer nationaux du  
Canada. --  
55614895

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063636 6